

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

Présents : Mmes DUPLAIN, MARTIN, PALISSE, VEISSEIX,

MM COMTE, DOMINGUEZ, LIGNIER, PHILIBERT, PIN, TORTEL.

Mme AGRAIN donne procuration à M. DOMINGUEZ, Mme CHABANEL donne procuration à Mme PALISSE, Mme VERILLAUD donne procuration à Mme VEISSEIX, M. SERRET donne procuration à M. PHILIBERT,

M. LANDOIS absent.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DOMINGUEZ

[début de séance : 20h30]

Modalités d'application des Temps d'Activités Périscolaire :

Le Conseil par 13 voix pour, 1 contre (TORTEL) approuve les modalités d'application suivantes et ce jusqu'au 31 décembre 2014 :

- Personnel communal : des horaires de certains personnels ont été réaménagés. Ces nouveaux horaires seront finalisés aux vacances de la Toussaint et transmis au centre de gestion.
- Intervenants extérieurs « salariés » : Mme Gaude Dominique (échecs), Mme Trungel Mélinda (anglais), M. Simon Philippe (chant), Mme Riosset Armelle (création art), Mme Verdier Anne (zumba) et Mme Metel Marie-Noëlle (peinture dessin) sont sous contrat ARCHER pour un coût horaire de 35,77 € (salaire de 24,47 € brut). Aucun frais de déplacements n'est accordé.
- Associations et auto-entrepreneurs : autorisation à monsieur le maire de signer les conventions avec Brouhaha Fabrik pour la musique, Garance pour la sculpture, La muse errante pour le Théâtre, Institut OSA pour le jardinage, Vincent Gabriel pour l'équitation et le Golf de St Didier valable jusqu'au 31 décembre 2014. Ces conventions préciseront le cadre des activités (locaux mis à la disposition, assurance et responsabilité ...) ainsi que le coût horaire global fixé à 25 €.
- La coordinatrice : sous contrat ARCHER depuis le 16 juin 2014 pour un coût horaire de 17,20 € (salaire de 9,60 € brut). Du 16 juin au 30 septembre 2014 les heures nécessaires effectuées pour la mise en place des TAP ont été payées et des frais kilométriques lui ont été versés exceptionnellement pour les déplacements liés à la recherche des intervenants.
- Il est convenu qu'à compter du 1^{er} octobre, sa durée de travail hebdomadaire est de 8 heures et aucun frais de déplacement n'est accordé.

Taux de la taxe d'aménagement à compter de l'année 2015 :

Le conseil par 10 voix pour, 4 abstentions (PIN, TORTEL, SERRET, PHILIBERT) approuve la modification du taux de la taxe d'aménagement à 4,8% rendue nécessaire suite à une forte augmentation des constructions sur la commune qui rend nécessaire la réalisation de travaux supplémentaires (voirie, réseau, aménagement d'équipements publics).

Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :

Le conseil par 12 voix pour, 2 contre (VEISSEIX, VERILLAUD) approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes concernant l'évaluation des coûts des charges transférées au 1^{er} janvier 2014, notamment le montant global des transferts des communes indiqué sur le rapport du 26 août 2014 et autorise monsieur le maire ou son représentant à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à exécuter cette délibération.

Syndicat d'Irrigation Drômois : adhésion des communes :

Le conseil par 9 voix pour, 5 abstentions (VEISSEIX, VERILLAUD, PALISSE, CHABANEL, LIGNIER) donne son accord pour l'adhésion des communes suivantes : Bren, Chavannes, Marsaz, Montchenu, Crépol, Margès, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Arthemonay, Bathernay, Saulce-sur-Rhône, Mirmande, Charmes-sur-l'Herbasse au sein du Syndicat d'Irrigation Drômois.

Syndicat d'Irrigation Drômois : retrait de commune :

Le conseil par 8 voix pour, 6 abstentions (VEISSEIX, VERILLAUD, PALISSE, CHABANEL, PIN, LIGNIER) donne son accord pour le retrait de la commune de Romans-sur-Isère du Syndicat d'Irrigation Drômois.

Budget principal : décision modificative n°3 :

Le conseil par 14 voix approuve la décision modificative suivante :

Investissement	D c/2313	+ 1 700.00 €
	D c/2315	+ 3 800.00 €
	D c/02315	- 1 100.00 €
	R c/021	+ 4 400.00 €
Fonctionnement	R c/7478	+ 3 360.00 €
	R c/6419	+ 1 040.00 €
	D c/023	+ 4 400.00 €

Budget annexe lotissement le Verger : décision modificative n°1 :

Le conseil à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Investissement	D c/3555	+ 55 362.20 €
	D c/3355	+ 298 762.21 €
	D c/020	- 354 124.21 €

Création poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 18h/hebdo au 01/01/2015 :

Le conseil à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 18 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2015 afin de faire face à l'augmentation de charge de travail des aides maternelles suite à la réforme des rythmes scolaires.

Prime annuelle :

Le conseil à l'unanimité décide de revaloriser la prime annuelle du personnel communal de 550 € à 600 € brut, inchangée depuis le 24 mai 2011, à tout le personnel communal ayant 6 mois d'ancienneté, au prorata des temps de présence. Cette prime sera versée avec le traitement de novembre.

Questions diverses :

- Le parking de la salle d'Orfeuille reste à restaurer.
- L'étude de l'assainissement collectif du quartier du château est en cours.
- Jean-Pierre DOMINGUEZ est désigné correspondant défense pour la commune de Charpey.
- Chemin des peintres : il y avait 3 artistes salle Saint-Jean, 3 peintres salle des Pénitents et 1 photographe salle de la bibliothèque. Plus de 300 visiteurs, toutes salles confondues ont été dénombrés. L'exposition a été prolongée le lundi pour les élèves des écoles de Charpey.

Prochain conseil : le 11 décembre 2014 à 20h30

[fin de séance : 22h47]